



Représentants
CAP

Postes ouverts à la CAP de décembre 2019

Les AVE ainsi que les profils correspondants sont disponibles sur le site sncta.fr ou directement sur le site intranet DGAC : BRAVO VICTOR / VIE PRATIQUE / MOBILITÉ.

Quelques rappels

Nous vous rappelons que pour qu'une candidature soit valable il faut absolument l'envoyer sous sa responsabilité avant la date limite du 3 novembre 2019 via le site Bravo Victor-application SIRh qui est accessible avec vos identifiants Amélia.

Par ailleurs, pour les postes d'encadrement (à partir d'assistant de sub, adjoint chef CA...), le SNCTA vous conseille vivement de prendre contact avec l'encadrement local ET de joindre une lettre de motivation à votre candidature.

Postes à vacance éventuelle

Certains postes proposés en CAP sont donc ouverts sous réserve que ceux qui les occupent soient mutés dès cette CAP. Nous vous signalons les postes ouverts « en vacance éventuelle » par un astérisque (*) dans le présent communiqué.

Suite à la fusion des grades, les postes accessibles aux ICNA CHEF DIV ou PPL 9 sont désormais accessibles aux ICNA Chef, Divisionnaires nommés avant le 01/01/2019 ou les ICNA cumulant au moins 9 ans dans les grades D et P

Les dates clés

Concernant les candidatures, la limite du dépôt des candidatures est fixé au 3 novembre à minuit.

Les CAP, elles, se tiendront aux dates suivantes :

- CAP à recouvrement : 3 décembre 2019,
- CPE : 4 décembre 2019
- CAP de corps : 11 décembre 2019.

Par ailleurs, les candidatures ne pourront être annulées que jusqu'aux dates suivantes :

- 1 décembre 2019 à 23h59 via SIRH pour la CAP à recouvrement
- 9 décembre 2019 à 23h59 uniquement par e-mail auprès de SRDH pour la CAP de corps.

Application SNCTA

Vous pouvez utiliser l'application du SNCTA pour la CAP. Lors de chaque campagne, vous pouvez consulter l'ensemble des postes ouverts depuis votre smartphone. Les résultats sont aussi publiés sur notre application dès la fin de chaque commission.

Cette fonctionnalité unique vous permet d'être informé au plus vite de votre mutation, ainsi que des départs et des arrivées de votre centre ou d'ailleurs.

Les postes marqués par un astérisque (*) sont à vacance éventuelle ! Reportez vous au descriptif de l'AVE correspondant



Les postes ouverts

Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
DO	Assistant de Subdivision - Département 1SG - Suivi Sécurité et Exploitation des Recommandations	111331	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Division 1S - Qualité et sécurité exploitation	111336	ICNA IEEAC
	Chef de Subdivision 2RP - Régulation et Planification	111342	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chargé de Mission - Département 2 - Espace - B	111347	ICNA IEEAC IPEF
	Chef de Subdivision 2EE - Organisation de l'Espace	111349	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Division 2U - Utilisation de l'Espace	111353	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Subdivision 2UM - Exercices militaires et relations usagers	111354	ICNA IEEAC TSEEAC
	Régulateur CNGE Subdivision 2UG - Gestion de l'Espace	111355	ICNA
	Expert Sénior DO Pôle ATM Visualisation et simulation	111359	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior DO Pôle ATM Méthodes et Etudes de sécurité	111360	ICNA IEEAC IESSA
	Chargé de Mission DO Pôle ATM SYSAT/modernisation systèmes APP/TWR	111361	ICNA IEEAC IESSA
Assistant de Subdivision 2RM - Méthodes et Outils (*)	111473	ICNA IEEAC TSEEAC	
DSAC	Chef de Pôle CNA	111376	ICNA IEEAC TSEEAC
	Adjoint au Chef de Pôle PNA	111378	ICNA IEEAC TSEEAC



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
DSAC	Chef de Programme Surveillance Prestataires ATM/ANS	111381	ICNA IEEAC TSEEAC
DSNA	Chef de Division Audit Interne et Certification de la mission MSQS	111371	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Chef de Pôle Navigation AIS Espace	111456	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Pôle Relations Extérieures (*)	111478	ICNA IEEAC IESSA
	Chargé de Projet Division Sécurité des Systèmes	111667	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
DTI	Expert Confirmé Outils Approche	111059	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé IHM	111065	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé au sein du pôle EEI/EEE	111069	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé - Consolidation des besoins pour les métiers ATFCM et séquençement	111156	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé - Consolidation des besoins pour les métiers opérationnels en-route	111169	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - Analyses sécurité opérationnelles pour les métiers exploitation et technique	111170	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert sénior chargé d'évaluations opérationnelles 4-FLIGHT	111178	ICNA IEEAC IESSA
	Expert confirmé - Consolidation des besoins pour les métiers Approche-tour-exploitation technique SYSAT	111187	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert sénior simulateur 4-SIM	111190	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
DTI	Expert sénior outils du contrôleur	111191	ICNA IEEAC IESSA
	Expert confirmé - Visus de Contrôle	111192	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé sur les Filets de Sauvegarde	111195	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Sénior chargé de Projet Majeur - SYSAT	111654	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior chargé de Projet Majeur SYSAT - Activité Safety et Sûreté	111655	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior chargé de Projet Majeur - Suivi des Risques et de la Qualité 4-Flight	111656	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior Spécialiste du Système d'Assistance au Contrôle (*)	111838	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior - Maîtrise SYSAT - Acquisition (*)	111839	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior - Maîtrise d'Ouvrage SYSAT Plan de Vol	111840	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
ENAC	Inspecteur des Etudes	111772	ICNA
	Chargé de projet Division Formation Pratique au Contrôle	111776	ICNA
	3 ICA - Profil Approche	111777	ICNA
	5 ICA - Profil En Route	111778	ICNA
	Chargé de Projet - Entité Médiatisation	111780	ICNA
FMEC	Assistant de Subdivision Exploitation en Charge de la Formation	111689	ICNA TSEEAC



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
FMEE	Assistant de Subdivision Contrôle	111829	ICNA TSEEAC
LFBB	Assistant de Subdivision Contrôle	111503	ICNA
	6 PC	111504	ICNA
	Assistant de Subdivision Instruction	111514	ICNA
LFBD	Chef de Subdivision Contrôle (*)	111542	ICNA
LFBI	1 PC	111513	ICNA
LFBO	1 PC	110963	ICNA
LFBZ	Adjoint Chef CA (*)	111463	ICNA
	2 PC	111511	ICNA
LFEE	2 PC	111673	ICNA
	Assistant de Subdivision Instruction	111675	ICNA
LFFF	2 Assistants de Subdivision Etudes	111020	ICNA IEEAC TSEEAC
	3 PC	111022	ICNA
	Chef de la Participation Civile BEP/CRG	111782	ICNA IEEAC
LFJL	1 PC	111435	ICNA
	Adjoint Chef CA	111436	ICNA
LFKB	Chef d'Organisme	111533	ICNA IEEAC IESSA
	2 PC	111821	ICNA
LFLB	1 PC (*)	111455	ICNA
LFLl	Adjoint au Chef SNA/CE	111397	ICNA IEEAC IESSA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFLL	4 PC	111452	ICNA
LF LN	Chef d'Organisme	111434	ICNA IEEAC
LFML	Assistant de Subdivision Contrôle	111333	ICNA TSEEAC
LFMM	Assistant de Subdivision Contrôle	111227	ICNA TSEEAC
	Chef de programme Subdivision Contrôle	111228	ICNA IEEAC
	Chef de Subdivision QS	111229	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Etudes	111230	ICNA TSEEAC
	10 PC	111232	ICNA
	RSMI (*)	111679	ATTAE ICNA IEEAC IESSA
LFMN	Chef de Service SNA/SE	111525	ICNA IEEAC IESSA IPEF
	Adjoint au Chef de Service Exploitation	111530	ICNA IEEAC
LFPB	Chef de Subdivision Contrôle	111388	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Subdivision Instruction/QS (*)	111392	ICNA IEEAC
	Adjoint au Chef de Service	111834	ICNA IEEAC
	2 PC	111904	ICNA
LFPG	Chef de Subdivision QS	111412	ICNA
	Assistant de Subdivision Contrôle	111419	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle *	111462	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision QS	111468	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Instruction	111483	ICNA IEEAC



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFPG	Assistant de Subdivision Instruction	111524	ICNA
	Chef de Subdivision Études	111527	ICNA IEEAC
	Adjoint au Chef d'Organisme	111843	ICNA IEEAC IESSA IPEF
LFPM	2 PC	111038	ICNA
	Assistant de Subdivision Instruction	111095	ICNA TSEEAC
LFPO	Assistant de Subdivision Contrôle	111045	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision QS - Environnement	111047	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Subdivision Sol Opérations	111048	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Service Exploitation	111056	ICNA IEEAC
	Adjoint au Chef de Service Exploitation (*)	111062	ICNA IEEAC
	4 PC	111080	ICNA
LFPT	Chef d'Organisme	111036	ICNA IEEAC
	2 PC	111039	ICNA
LFQQ	Assistant de Subdivision Instruction	111681	ICNA TSEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	111682	ICNA TSEEAC
	Assistant de Subdivision QS	111683	ICNA TSEEAC
LFRN	1 PC	111824	ICNA
LFRR	Adjoint au Chef de Service Exploitation	111058	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	111066	ICNA IEEAC
	4 PC	111068	ICNA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFRS	Chargé de Mission	111398	ATTAE ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Subdivision Contrôle	111399	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 PC	111822	ICNA
	Chef de SNA/O (*)	111833	ICNA IEEAC IESSA IPEF
LFSB	3 PC	111470	ICNA
	Chef de Subdivision Études Env QS	111492	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Études Env QS	111496	ICNA IEEAC TSEEAC
LFST	RSMI	111406	ATTAE ICNA IEEAC IESSA
	2 PC	111423	ICNA
LFVP	1 PC (*)	111090	ICNA
	Adjoint Chef CA (*)	111212	ICNA
LFXO	Coordonnateur DCC Tours	111125	ICNA
NTAA	3 PC	111614	ICNA
	Chef de Subdivision Instruction	111616	ICNA IEEAC
NWWW	Chef CA	111363	ICNA
	2 PC	111364	ICNA
	Chef d'Organisme	111539	ICNA IEEAC IESSA
SIA	Chef de la Division Support Opérationnel et Procédures	111595	ICNA IEEAC
SOCA	1 PC	111214	ICNA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
SOCA	Assistant de Subdivision QS	111215	ICNA TSEEAC
TFFF	3 PC	111257	ICNA
	Chef de Subdivision QS	111260	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef SNA (*)	111900	ICNA IEEAC IESSA IPEF
TFFR	3 PC	111117	ICNA
	Assistant de Subdivision Contrôle	111124	ICNA TSEEAC



Nos critères, simples et équitables

Les critères indiqués ici sont ceux appliqués par le SNCTA, sauf mention contraire.

Principes de base

Sur les postes en exploitation, les mutations se font sur le principe de base de l'ancienneté promo.

Les reprises d'ancienneté dans les autres corps qu'ICNA se font selon les modalités suivantes :

- Ancienneté DGAC autre qu'ICNA/OCCA: compte pour moitié ;
- Ancienneté dans le Ministère pour les lauréats du concours interne : compte pour moitié ;
- Ancienneté ICNA Territorial (Nouvelle-Calédonie) : reprise intégrale de l'ancienneté territoriale.

Les reprises d'ancienneté ne peuvent pas se cumuler entre elles.

L'amortissement de qualification doit être au minimum de :

- 3,5 ans pour les groupes A, B ou C,
- 2,5 ans pour les groupes D ou E.
- 2,5 ans pour les postes de DCC

Le SNCTA calcule la durée d'exercice de mention d'unité au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP.

Âges Limites

Pour être recevable sur un poste en exploitation, il ne faut pas avoir atteint la limite d'âge. Cette limite est fonction du centre sur lequel l'agent postule. Par ailleurs, l'âge limite du corps a été repoussé en fonction de l'année de naissance des agents. Ainsi, pour pouvoir postuler sur un poste en exploitation, il faudra avoir au 1er décembre ou au 1er juin précédant la CAP moins de :

- 53 ans pour les postes des groupes A, B, C,
- 54 ans pour les postes des groupes D et E, ainsi que les ICA.

Cayenne :
8 ans d'exercice de la MU = priorité en mutation

Bonifications

La seule bonification qui existe encore est le bonus pour les agents souhaitant quitter Cayenne ou Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce bonus est égal à 1 an après 3 ans d'exercice de qualification maximale du centre. Il est porté à 2 ans après 5 années d'exercice.

Concernant Cayenne, à partir de la CAP de printemps 2020, les règles suivantes viendront remplacer les règles actuelles :

- un doublement de l'ancienneté de Cayenne pour tous les ICNA ayant exercé la MU du centre pendant au moins 5 ans ;
- une priorité en mutation pour les postes de PC en métropole pour les ICNA ayant exercé la MU de Cayenne pendant au moins 8 ans.

Ces règles pourront s'appliquer pour au maximum 2 agents par CAP.

Instructeurs à l'ENAC

Pour les ICA, il n'y a désormais plus de bonus en fin de mandat. Cette règle s'applique pour tous les ICA mutés à partir de la CAP de Juin 2013. La règle reste inchangée pour tous les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.

En cas de retour dans le centre d'origine, il sera demandé l'amortissement de qualification du centre si le retour se fait à l'issue du premier séjour. Par contre, si ce retour est effectué à l'issue du troisième mandat, aucun amortissement ne sera demandé, sauf pour repostuler sur un poste d'ICA.

Enfin, les postes d'ICA sont désormais « profilés » (Approche ou En Route). Plus d'informations sont disponibles dans le descriptif des postes. Le SNCTA proposera en priorité la candidature de contrôleurs dont le profil est compatible avec leur affectation actuelle. Par exemple, un approcheur sera prioritairement présenté sur un poste d'ICA Approche par rapport à un contrôleur de CRNA, et inversement.

Les postes hors exploitation

Pour tous les postes d'encadrement, à partir du poste d'adjoint chef CA et d'assistant de subdivision, le SNCTA conseille aux agents de prendre contact avec les services concernés ainsi que de rédiger une lettre de motivation pour que la candidature soit examinée. Ces formalités sont extrêmement importantes aux yeux de l'administration.



Sur un poste d'assistant de subdivision, la tenue de poste doit être de trois ans en règle générale. Toutefois, le SNCTA ne requiert pas de tenue de poste minimale dès lors qu'il s'agit d'une progression dans l'organigramme du centre. Ce critère est une spécificité du SNCTA, néanmoins, l'administration semble être capable de s'affranchir d'une durée de poste minimale lorsque le profil du candidat correspond au poste.

Le SNCTA ne demandera pas d'amortissement minimum pour candidater vers un poste de PC dans son centre.

Pour les postes d'adjoints chefs CA, l'ancienneté de promo reste la règle générale. De plus, pour postuler sur un poste d'adjoint chef CA dans un autre centre, il ne faut pas avoir dépassé l'âge limite (obtenir la MU du nouveau centre peut être obligatoire).

Pour les postes d'assistant de subdivision l'ancienneté n'est plus notre seul critère de classement, le profil peut également entrer en ligne de compte. Encore une fois, écrire une lettre de motivation et entrer en contact avec le service est vivement recommandé.

Mutation conjointes

Lorsqu'un couple postule ensemble au cours d'une CAP, leur candidature est considérée comme conjointe, sauf si les deux agents y renoncent clairement.

L'ancienneté des couples est moyennée. Cette moyenne n'est possible que lorsque les agents mutent ensemble vers un même centre ou deux centres voisins.

Attention, les mutations conjointes ne seront recevables que si les deux conjoints mutent vers un centre d'un bassin géographique différent de ceux d'origine des deux candidats.

Concernant les retours POM (Nouméa et Tahiti) :

Le SNCTA encourage fortement les candidats à postuler sur les deux CAP qui précèdent la date de fin de séjour, afin de pouvoir maximiser les chances de trouver un poste correspondant à leurs vœux.

Il faudra pour chaque agent choisir au moins trois postes dont un hors exploitation. Plus la demande de poste du candidat est variée (fonctions et bassin géographique), plus la gestion de son retour est facilitée, notamment en période de restriction d'AVE.

Les capistes du SNCTA analyseront les candidatures sur l'ensemble des choix exprimés, en regardant notamment l'ancienneté séparant un retour Outre-Mer d'un autre candidat avec lequel il serait « en compétition » sur un poste.

Il n'existe ainsi pas de règle pré-établie, et le choix de retenir un retour « POM » sur un de ses vœux se fait souvent en le comparant aux autres candidats.

Attention toutefois, si un candidat ne pouvait être retenu sur un de ses choix, il serait mis à disposition de l'administration et celle-ci pourrait l'affecter là où elle le souhaite. C'est une règle Fonction Publique.

Dossiers sociaux

Les ICNA estimant être dans une situation méritant un traitement particulier doivent se faire connaître auprès des assistantes sociales afin de préparer un dossier (en cas de problèmes, ne pas hésiter à faire appel aux assistantes sociales tout au long de l'année)

Il est recommandé aux agents se déclarant en cas particulier de postuler sur le maximum de postes ouverts dans la région où ils désirent se rendre et de se faire connaître auprès des capistes : cap@sncta.fr

Terrains déclassés

Les agents des approches reprises bénéficient d'une priorité absolue sur les postes ouverts en CAP. Cette priorité est valable sur 7 CAP : de la CAP qui précède la date de la reprise et pendant les 6 CAP qui la suivent.

Cette priorité n'est valable que sur les postes opérationnels des terrains sur lesquels un AVE est ouvert en CAP. Les agents retenus seront affectés de manière surnuméraire, c'est-à-dire qu'un poste leur est ouvert en séance. Il n'est ouvert au maximum que la moitié des postes offerts en CAP normale.

Par exemple, si un agent d'une approche reprise postule sur un terrain X, et que ce terrain à 2 postes ouverts à cette CAP, le nombre de postes ouverts en surnuméraire sera de 1.

Une question ? Contactez les capistes du SNCTA !

cap@sncta.fr



Tiphaine LEMAIRE MARSOT (LFFF)

Vincent MORIN (LFLL)

Laurent POLLONI (LFLL)

Emmanuel MENGES (LFMT)

Isabelle PARISI (LFPO)

Pierre MONTLIAU (LFEE)

Bérengère ARNOULD (LFEE)

Yann LEROY (ENAC)

Christian OUGHDENTZ (LFMM)

Pierre-Yves JOULIN (LFBB)

Bénédicte CARRERE (LFEE)

Marine DIJOUX (LFRN)

Sofiane JABER (LFPG)

Romain ENSELME (LFMN)

